

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS AVEC OBLIGATION D'ACHAT

### “ GAROFALO INSPIRES ”

#### ARTICLE 1 : Organisateur

Pastificio Lucio Garofalo SpA (ci-après l' « organisateur » ou « Garofalo ») dont le siège social est situé Via dei Pastai 42 - 80054 Gragnano (NA), Italie, organise ce concours nommé « Garofalo Inspires ».

#### ARTICLE 2 : Période du Concours

Le concours est disponible du 27 mai 2019 à 00 h 01 UTC au 24 octobre 2019 à 23 h 59 UTC.

Sélection des gagnants au plus tard le 31 octobre 2019.

#### ARTICLE 3 : Conditions de participation / Destinataires

Ce concours est ouvert aux restaurants situés en FRANCE qui sont déjà clients de Pasta Garofalo ou deviennent clients de Pasta Garofalo pendant la période du concours.

#### **L'achat de produits de la marque Garofalo est obligatoire pour participer au concours.**

Les employés de l'organisateur et leurs familles immédiates, leurs agents ou toute personne liée professionnellement à ce concours ne sont pas autorisés à participer.

En s'inscrivant et en acceptant le présent règlement, chaque participant sera réputé avoir accepté sans aucune réserve les modalités du présent règlement et s'engagera ainsi à les respecter.

Il convient de noter qu'il est de la responsabilité de chaque participant d'obtenir l'autorisation de son employeur lorsque cela est nécessaire pour l'inscription. En s'inscrivant, chaque participant est réputé avoir obtenu ou ne pas avoir besoin de cette permission.

#### ARTICLE 4 - Modalités de participation

Le présent concours, ouvert aux restaurants français, sera promu sur le site web dédié au concours : [www.garofaloinspires.com](http://www.garofaloinspires.com) et sur le réseau des représentants commerciaux de Garofalo.

Pour pouvoir participer, les restaurants doivent être (ou devenir) des clients de Garofalo et utiliser des pâtes de la marque Garofalo pour créer une nouvelle recette, à ajouter à leur menu.

Pour participer, les restaurants devront plus précisément :

- Se rendre sur [www.garofaloinspires.com](http://www.garofaloinspires.com) et entrer dans la section dédiée à la FRANCE (sauf s'ils sont automatiquement redirigés)
- Télécharger (sans s'inscrire) le « modèle de flyer » disponible en PDF\* et suivre les instructions fournies pour réaliser un flyer avec leur propre recette, à ajouter dans leur menu : le PDF devra être complété (manuellement ou numériquement) avec le nom et une courte description de leur recette.
- Cuisiner leur nouvelle recette et la dresser dans un plat ;

- Prendre une photo montrant comment ils la serviraient : la photo doit montrer clairement l'assiette, telle qu'elle sera préparée et servie, et le flyer, réalisé et imprimé comme ci-dessus.
- Se rendre sur [www.garofaloinspires.com](http://www.garofaloinspires.com) et inscrire les informations pertinentes de leur recette, ainsi que toutes les informations personnelles et les coordonnées du restaurant. Pour finaliser leur inscription, les restaurants devront également télécharger leur photo (montrant le plat et le flyer imprimé, comme expliqué ci-dessus).

*\*Veuillez noter que le modèle de flyer peut également être mis à disposition sur support papier par les représentants des ventes de Garofalo : les restaurants seront autorisés, s'ils le souhaitent, à remplir le formulaire manuellement, mais dans tous les cas, la participation devra être soumise uniquement sur le site web dédié au concours, comme décrit dans les paragraphes ci-dessous.*

Toutes les inscriptions soumises par les restaurants participants seront modérées et, si elles sont valables, seront disponibles sur le site web du concours [www.garofaloinspires.com](http://www.garofaloinspires.com) entre dès le 31 octobre 2019.

Pour toutes questions ou tous doutes concernant le concours, veuillez écrire à [garofaloinspires@pastagarofalo.it](mailto:garofaloinspires@pastagarofalo.it).

Il convient de noter que :

- Nous n'acceptons qu'une inscription par personne et par restaurant.
- L'utilisation de pâtes de la marque Garofalo dans les plats constitue une condition d'éligibilité essentielle. L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des informations fournies par les participants, y compris l'identité du participant, son âge, son lieu de résidence et l'existence de toute commande passée par le restaurant participant, et de disqualifier tout participant qui enfreint les présentes conditions générales ou altère le processus d'inscription ou le concours.

#### **Article 5 : Désignation des gagnants**

Toutes les inscriptions soumises par les participants seront évaluées par un panel de juges sélectionnés par l'organisateur et supervisé par un jury indépendant. Les recettes seront évaluées selon les critères suivants :

- Ingrédients utilisés pour la recette ;
- Originalité de la recette ;
- Photo.

Chaque membre du jury évaluera les recettes et attribuera une note pour chacun des critères susmentionnés. La somme des notes attribuées à chaque participant sera utilisée pour sélectionner 3 gagnants.

#### **Article 6 : Prix**

Chaque gagnant recevra le prix suivant

1 voyage en Italie pour 1 personne, pour assister à un cours de cuisine avec le chef Niko Romito (valeur approximative du prix: 2.500 €).

Informations relatives au prix :

Le gagnant aura la possibilité d'assister à un cours de cuisine avec le chef Niko Romito qui aura lieu en Italie à « l'Accademia Niko Romito », au Castel di Sangro (AQ), du 24 au 29 novembre 2019 (les dates peuvent changer, selon la disponibilité du chef, mais seront confirmées au gagnant au moins 7 jours à l'avance)

Le prix comprend :

- Vols aller/retour pour le gagnant uniquement, en classe économique, avec départ à l'aéroport international le plus proche de la résidence du gagnant et arrivée à Rome ;
- Transferts de Rome vers le lieu où se déroulera la classe de cuisine
- Chef tuteur anglais dédié
- 4 jours de formation professionnelle à l'Accademia Niko Romito (27 heures)
- 5 nuits dans un hôtel 4\*
- 4 dîners au restaurant des étudiants de l'Accademia Niko Romito - 3 étoiles Michelin
- 1 petit déjeuner
- 1 déjeuner au restaurant Niko Romito - 3 étoiles Michelin
- Un certificat de présence sera remis à chaque participant

Le prix ne comprend pas :

- Transferts pour rejoindre l'aéroport de départ ;
- Toute dépense supplémentaire ou personnelle ;

Il convient de noter que :

- Chaque gagnant est tenu de déclarer et de payer de façon indépendante les taxes et les frais applicables générés par un prix dans son pays.
- Aucun prix n'est transférable et aucun prix ne peut être réclamé en espèces ni changé pour un autre prix ou arrangement. Toutefois, en cas de circonstances imprévues ou hors du contrôle raisonnable de l'organisateur, l'organisateur se réserve le droit de modifier, retirer ou remplacer un prix par un autre prix ou arrangement.

#### **Article 7 - Notification des gagnants et remise des prix**

Les gagnants seront contactés par courrier électronique dans les 5 jours ouvrables suivant leur sélection et devront répondre dans un délai de 10 jour calendaire en fournissant toutes les coordonnées du chef et une copie de sa pièce d'identité en cours de validité. Si un participant n'est pas en mesure d'accepter le prix ou s'il ne répond pas dans les délais impartis, le participant sera disqualifié et le prix sera proposé à un(e) autre finaliste. Ce processus sera poursuivi tant que les finalistes seront disponibles. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un gagnant ne peut être contacté pour quelque raison que ce soit.

Note :

- Le gagnant est tenu de vérifier que son e-mail est disponible.
- Le paiement des éventuelles taxes applicables aux prix est entièrement à la charge des gagnants, qui sont tenus de respecter les normes applicables dans leurs pays respectifs.
- L'Organisateur n'est en aucun cas responsable si un gagnant ne peut pas être contacté, qu'elle qu'en soit la raison. L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de participations tardives, perdues ou erronées.
- L'organisateur se réserve le droit de choisir, à son entière discrétion, les modalités d'expédition les plus adaptées.
- L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels droits de douane payables suite à la réception du prix. Les prix dont les gagnants n'auraient pu bénéficier ou que les gagnants

n'auraient pas reçus suite à des problèmes liés à l'expédition ou à l'application de normes locales, ou les prix endommagés, reçus en retard, ou égarés par la poste ou par les transporteurs ne pourront en aucun cas être remplacés par le versement d'une somme d'argent.

- Le prix n'est pas cessible et ne pourra être remplacé par un autre prix ni par un montant équivalent en argent. Toutefois, au cas où l'Organisateur ne serait pas en mesure de remettre le prix promis pour des raisons imprévisibles ou des circonstances indépendantes de sa volonté, il se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, la composition du prix ou de le remplacer par un prix d'une valeur équivalente ou supérieure.
- L'Organisateur n'est en aucun cas responsable en cas de dommage, perte, blessure (y compris les pertes consécutives ou indirectes) subis par un participant au Concours ou résultant de l'acceptation du prix. Toutefois, rien n'exclura la responsabilité du Promoteur en cas de décès ou de blessure personnelle résultant de sa négligence.

## **Article 8 : AUTORISATIONS, DECLARATIONS ET GARANTIES SUR LES CONTENUS**

- a. Tout contenu soumis au concours ou téléchargé sur la plateforme [www.garofaloinpires.com](http://www.garofaloinpires.com) ne doit pas contenir de langage profane, de discrimination raciale ou religieuse, de violence, d'actes sexuels, d'attaques contre des personnes ou des organisations ou tout autre contenu indécent ou inapproprié. Tous les documents soumis et téléchargés seront examinés avant publication.
- b. L'organisateur se réserve le droit de modérer, rejeter ou disqualifier toute soumission ou contenu, avant ou après publication, qu'il juge, à sa seule discrétion, indécent, offensant ou inapproprié ou qui est autrement incompatible avec la lettre et l'esprit du concours ou qui est potentiellement dommageable pour l'organisateur, le concours, ou l'image ou la réputation de tout tiers.
- c. Tous les documents soumis et/ou téléchargés doivent être des œuvres originales créées par un participant ; elles seront contrôlées par l'organisateur. En participant au concours, chaque participant confirme que :
  - Les documents soumis par le participant ne portent pas atteinte aux droits d'auteur, à la marque, au droit moral, au droit à la vie privée ou à un autre droit de propriété intellectuelle d'une autre personne ou d'une entité ;
  - Aucune autre personne ou entité n'a de droit, titre ou intérêt sur le document ;
  - Le participant n'a en aucun cas cédé, concédé sous licence, aliéné ou autrement hypothéqué ses droits qui lui permettent de soumettre les documents ;
  - Le participant a obtenu toutes les autorisations et tous les consentements de tiers nécessaires pour permettre la soumission et la présentation du matériel de la manière décrite dans les présentes conditions sans compensation supplémentaire ;
  - Le document ne contient pas de contenu illicite ou illégal ou contraire à la législation ou à la réglementation du pays dans lequel le concours est organisé et/ou à la juridiction où le document a été créé et/ou soumis au concours.

Les documents téléchargés sur [www.garofaloinpires.com](http://www.garofaloinpires.com) doivent avoir le format suivant jpg/png et ne doivent pas dépasser 10 MB.

- Les documents ne peuvent être soumis que par voie électronique. Les autres documents ne sont pas pris en compte. Les documents soumis ne seront pas retournés.
- De plus, les documents téléchargés ne doivent pas :
- Inclure des personnes âgées de moins de 18 ans ;

- Inclure des personnes reconnaissables, autres que le participant, à moins que leur consentement pour télécharger la photo ait été reçu par écrit ;
  - Inclure les marques visibles, les marques de service, les noms de sociétés ou d'autres droits de propriété intellectuelle ;
  - Porter atteinte à la vie privée ou à l'intégrité d'une personne ou représenter une personne dans une situation désagréable ou embarrassante.
- d. Le participant est responsable des frais, dépenses et pertes encourus par l'organisateur en raison du manquement du participant aux exigences relatives aux contenus si l'organisateur devenait l'objet d'une allégation, réclamation, action en justice ou procédure en raison d'une telle violation de ces conditions générales.
- e. Tout contenu soumis au concours devient la propriété exclusive de l'organisateur. L'organisateur peut utiliser les contenus à sa discrétion de quelque manière que ce soit, sans obligation de verser une rémunération pour l'utilisation du document à un participant.
- f. Toute image et tout autre document soumis, ainsi que les noms des gagnants, peuvent être utilisés, à la discrétion de l'organisateur, pour promouvoir le concours ou tout produit ou service fabriqué, fourni ou offert par l'organisateur et lié au thème de ce concours.

En acceptant de s'inscrire, chaque participant donne son consentement au Promoteur pour l'utilisation du nom du participant et de tout autre document soumis dans les médias pour une période de temps illimité sans obligation de verser une quelconque rémunération au participant.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent le Promoteur à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

#### **ARTICLE 9 : Litiges et responsabilités**

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera l'exclusion du participant. La société Organisatrice tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'opération.

Si ce concours est perturbé de quelque manière que ce soit ou s'il ne peut pas être mené comme prévu raisonnablement pour une raison indépendante de la volonté de l'organisateur, notamment en raison de guerre, de terrorisme, d'état d'urgence ou de catastrophe (y compris une catastrophe naturelle), d'une infection par virus informatique, de bogues, d'altérations, d'intervention non autorisée, de défaillances techniques ou d'autre sorte pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce concours, l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, dans toute la mesure permise par la loi (a) de disqualifier tout participant ; ou (b) sous réserve des instructions écrites d'un organisme de réglementation, de modifier, suspendre, terminer ou annuler ce concours, le cas échéant.

#### **Article 10 : Convention de Preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de l'Organisateur et de la société associée ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu.

#### **Article 11 : Attribution de compétence**

Les participants résidant en France sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

#### **Article 12 : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

#### **Article 13 : Informatique et Libertés**

Les données personnelles des participants seront traitées électroniquement, notamment avec des instruments d'analyse parfois statistiques, par Pastificio Lucio Garofalo SpA, en sa qualité de responsable de traitement, pour l'exécution de toutes les phases liées au concours dénommé "GAROFALO INSPIRES". En outre, elles seront traitées aux fins de conformité aux normes administratives et autres obligations applicables en vertu de la loi en vigueur dans notre pays ou en vertu des décisions de l'Union Européenne. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'administration du concours et supprimées à son issue, ou rendues anonymes à des fins statistiques. Les données demandées lors de l'inscription doivent être obligatoirement communiquées pour les finalités mentionnées ci-dessus. En l'absence de communication desdites données, les participants ne pourront pas participer au concours.

Le sous-traitant est : Xister Srl, Vicolo Della Frusta, Roma (Italie)

Les personnes physiques autorisées à procéder au traitement sont celles qui sont chargées des ventes et du marketing, du centre d'appels téléphoniques, des systèmes d'information et de sécurité des données.

Aux termes des articles 15-21 du RGPD, en écrivant au titulaire à l'adresse postale mentionnée ci-dessus ou à l'e-mail [info@pastagarofalo.it](mailto:info@pastagarofalo.it), les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de modification, d'effacement et d'oubli, limiter le traitement des données ou s'opposer à leur traitement pour des raisons légitimes ou s'opposer au traitement des données à des fins marketing.

Les Participants peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès. Les participants ont le droit de présenter une réclamation à l'autorité de contrôle (CNIL) pour faire valoir leurs droits (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22). Enfin, les participants ont le droit de demander la portabilité de leurs données, c'est-à-dire de recevoir en format structuré, d'utilisation commune et lisible par les dispositifs électroniques communs, leurs données pour les transmettre directement à un autre sujet, autonome du traitement, pour qu'il puisse les traiter dans les limites établies par la personne concernée.

#### **ARTICLE 10 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

Le règlement est déposé à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine - 78000 – Versailles. Ce règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site [[www.garofaloinspires.com](http://www.garofaloinspires.com)]. Cet avenant sera enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du

règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation, à compter de sa date d'entrée en vigueur. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues ne pourra plus participer au Concours. Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site [[www.garofaloinspires.com](http://www.garofaloinspires.com)]

## **ARTICLE 8 : GÉNÉRALITÉS**

- L'information relative aux modalités d'inscription fait partie de ces conditions. En participant, vous acceptez d'être lié par ces conditions générales.
- L'Organisateur ne peut être tenu responsable des dommages, pertes, blessures (y compris les pertes indirectes ou consécutives) subis par tout participant qui participe au concours ou à la suite de l'acceptation d'un prix. Cependant, rien ne doit exclure la responsabilité de l'organisateur en cas de décès ou de blessure corporelle résultant de sa négligence.
- L'organisateur n'est pas responsable des problèmes techniques ou des erreurs humaines qui pourraient découler d'une inscription, d'une soumission ou d'une inscription non reçue, ou perdue, ou endommagée, ou de toute destruction ou altération de celle-ci, ou d'un accès non autorisé au site web.
- Les décisions de l'organisateur concernant tout aspect de ce concours sont finales et aucune correspondance ne sera engagée. L'organisateur peut refuser d'attribuer un prix à une personne, pour quelque raison que ce soit.
- L'organisateur se réserve le droit de retirer, modifier, annuler ou suspendre un élément d'un prix si, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, cet élément n'est plus disponible. L'organisateur ne sera pas responsable ou redevable envers un gagnant si tout ou partie d'un prix n'est pas disponible ou doit être modifié(e) ou annulé(e) pour une raison quelconque. En cas de circonstances imprévues, l'organisateur se réserve le droit de substituer un prix ou un élément du prix pour une alternative de valeur égale ou supérieure.
- L'organisateur n'est pas responsable des actes de tiers.
- Ce concours est soumis à toutes les lois et réglementations applicables.
- Si un acte, une omission, un événement ou une circonstance survient hors du contrôle raisonnable de l'organisateur et l'empêche de se conformer à ces conditions, il ne sera aucunement responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de son obligation.
- L'Organisateur n'est pas responsable des informations incorrectes ou imprécises concernant ce Concours, ni de toute erreur technique pouvant avoir lieu durant la gestion du Concours.
- Les décisions de l'Organisateur concernant tout aspect du présent Concours sont définitives et il ne répondra à aucune correspondance. L'Organisateur peut refuser d'attribuer un prix à une personne, quelle que soit la raison.
- L'Organisateur se réserve le droit de vérifier la validité des participations et d'exclure tout participant ne répondant pas aux conditions de participation, ou si celui-ci adopte une conduite illégale ou improprie visant à entraver la bonne marche du Concours. L'Organisateur prendra toute mesure appropriée de manière à préserver ses droits.
- L'organisateur décline toute responsabilité pour d'éventuels problèmes techniques ou humains susceptibles d'empêcher le bon enregistrement des participations.

Les présentes conditions générales complètes sont disponibles sur : [www.garofaloinspires.com](http://www.garofaloinspires.com)